

Le droit, arme de guerre économique

Jean-François Fiorina s'entretient avec Ali Laïdi



Ali Laïdi sur le plateau de France 24, pour sa chronique hebdomadaire consacrée à l'intelligence économique. Une enquête de deux ans dans les coulisses du rouleau compresseur commercial américain.

Journaliste, docteur en science politique, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), chroniqueur à France 24, Ali Laïdi travaille depuis des années sur le concept de guerre économique, à propos duquel il a signé plusieurs ouvrages de références. Fruit de plus de deux ans d'enquête, son dernier essai, *Le droit, nouvelle arme de guerre économique*, paru le mois dernier chez Acte Sud, comporte un sous-titre qui résume tout : *Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*.

En octobre 2016, nous l'avions déjà interrogé à propos de son *Histoire mondiale de la guerre économique* (Perrin). Deux ans et demi plus tard, il était passionnant de connaître son diagnostic sur les derniers développements d'une actualité qui affecte, plus que jamais, la vie de nos entreprises.

L'unilatéralisme juridique américain que vous décrivez et qu'illustrent, entre autres, les affaires Alcatel, Technip, Alstom, et bientôt sans doute Airbus, a une particularité : avec Donald Trump, il n'avance plus masqué. Depuis notre dernier entretien, ici même, en 2016, avez-vous noté une évolution des mentalités sur ce sujet ou toujours pas ?

Oui et non. La bonne surprise, c'est qu'une partie croissante de l'opinion commence à réagir ; la mauvaise, c'est que l'université est toujours aussi fermée sur la question. Au mieux, elle y est indifférente. Or c'est du monde universitaire que devrait émaner une pensée stratégique sérieuse sur la guerre économique et les moyens de ne pas la perdre. Au lieu de cela, tout se passe comme si la formule de Montesquieu sur le "doux commerce" censé adoucir les mœurs était toujours d'actualité, comme si la judiciarisation des échanges sous l'influence américaine n'existait pas... Cette répugnance de la pensée académique à étudier ce phénomène, alors même que l'actualité regorge des preuves de son acuité, est malheureusement très française. Contrairement à ses collègues étrangers, l'universitaire hexagonal pense que la volonté de puissance et la violence comme moyen de l'assouvir sont réservées à la stratégie militaire et restent étrangères à l'économie. Du coup, il ne voit pas l'intérêt d'aller sur le terrain. Comme s'il était inutile, et disons-le, un peu vulgaire d'étudier en profondeur les conflits du présent.

Quand j'ai commencé à enquêter sur le terrorisme en tant que journaliste, je n'ai jamais croisé un professeur ou un chercheur français. Mais des universitaires anglo-saxons, beaucoup... Et de surcroît, des gens liés presque systématiquement aux services de renseignement de leur pays ! C'est la même chose avec la guerre économique. Quand je demande aux universitaires français pourquoi ils négligent cet aspect pourtant décisif du monde contemporain, ils me répondent pratiquement

ALI LAÏDI

LE DROIT
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
NOUVELLE ARME
DE GUERRE
ECONOMIQUE

COMMENT LES ÉTATS-UNIS DÉSTABILISENT
LES ENTREPRISES EUROPÉENNES



tous la même chose : c'est un terrain trop mouvant pour en tirer des lois. A cette aune, pourquoi enseigner la stratégie puisque la guerre ne cesse d'évoluer ? Résultat : à de rares exceptions dont fait partie Nicolas Moinet à l'université de Poitiers, il n'existe pratiquement pas d'enseignants habilités à diriger des recherches sur la guerre économique.

Et c'est d'autant plus dommage qu'il existe, dans l'opinion, et en particulier chez les étudiants, une appétence croissante sur ces sujets.

C'est le versant optimiste de vos recherches ?

Exactement. Je rencontre de plus en plus d'étudiants qui suivent de très près les grandes manœuvres en cours dans l'économie mondiale, spécialement l'offensive lancée par les Etats-Unis contre l'industrie française et européenne, et qui ne comprennent pas – le mot est faible – pourquoi la recherche universitaire ne s'intéresse pas au sujet.

Quant à l'opinion dans son ensemble, il est clair que l'affaire Alstom a grandement contribué à faire bouger les choses. Qu'un fleuron aussi symbolique de notre industrie – et aussi important pour la souveraineté et la sécurité de la France – ait pu nous échapper dans des conditions aussi obscures n'est pas passé inaperçu aux yeux du grand public. Et cette prise de conscience a fait réagir les politiques – enfin certains politiques, ne soyons pas trop naïfs ! –

qui, à leur tour, se sont engagés. Je pense notamment au rôle joué par Alain Marleix comme président de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, lequel a d'ailleurs saisi la Justice...

Et à Bruxelles ?

Là aussi, les choses commencent à bouger. Pendant des années, j'ai rencontré dans les sphères de la Commission auprès desquelles j'enquêtai, des gens qui ne semblaient même pas être au courant des affaires que j'évoquais. Dans le saint des saints de l'intégration européenne, c'est un comble, la défense des intérêts économiques européens était un non-sujet ! Honnêtement, cette période d'indifférence a pris fin. Vous me direz qu'il était temps, mais c'est un fait. Et cet intérêt soudain n'est pas dû à la France, mais à l'Allemagne, sous l'influence notamment de l'affaire Kuka, ce géant de la robotique intelligente dont Angela Merkel avait fait la vitrine de l'industrie allemande du futur et qui, en 2016, au terme d'une OPA de 4,5 milliards d'euros, est passée sous pavillon chinois. Et je ne parle pas des menaces de Donald Trump pour bloquer les importations d'automobiles allemandes aux États-Unis, qui ont fait l'effet d'un second électrochoc, outre-Rhin... Du coup, la sur-représentation allemande dans certains rouages de la Commission de Bruxelles – ceux, notamment, ayant trait à la politique industrielle et à la concurrence – a fait son effet. Et l'on a vu, à partir de ce moment, fleurir un certain nombre de communications estampillées UE évoquant la nécessité de renouveler les outils de défense économique de l'Europe. En 2015, j'avais posé la question à un très haut fonctionnaire de la Commission que je ne nommerai pas : pourquoi ne pas mettre en place un observatoire des investissements étrangers en Europe ? Il m'avait pratiquement ri au nez. Début 2017, Jean-Claude Juncker annonçait officiellement sa création. Celle-ci a été approuvée par le Parlement européen, le 14 février 2019, sous la forme d'un règlement, qui a été adopté le 5 mars dernier par le Conseil des chefs d'État et de gouvernement. On ne peut donc plus dire que l'Europe reste inerte, bien que l'essentiel reste à faire.

Comme par exemple une agence européenne du renseignement économique ?

Ce serait l'idéal, mais il faudrait préalablement passer outre aux réticences de beaucoup d'États-membres quant à l'idée même de contrôler les investissements étrangers ! Pensez que l'avancée timide constituée par la création de l'observatoire dont je viens de parler ne mobilise en réalité que 14 États sur 28, puisqu'un sur deux ne dispose pas d'un système d'information national sur ces questions ! Essentiellement des pays d'Europe de l'Est, par ailleurs membres de l'Otan, qui ne voient aucune raison de s'opposer au rachat de leurs entreprises par les Américains... Au moins, maintenant, l'Europe a les moyens de savoir qui investit chez elle, donc de cerner l'ampleur du phénomène, à défaut de faire plus. En cette matière, comme dans les affaires de coordination de la lutte anti-terroriste, les progrès sont très lents...



En 2016, le passage de Kuka, géant de la robotique allemande, sous pavillon chinois a eu l'effet d'un électrochoc qui a commencé à réveiller Bruxelles.

Ce qui saute tout de même aux yeux, c'est que les grandes entreprises américaines ont derrière elles l'ensemble de l'administration américaine et des services de renseignement pour les épauler à l'exportation. La Chine fait de même, la Russie aussi. De ce point de vue, l'affaire Echelon, au début des années 2000, les affaires Wikileaks et Snowden, en 2010-2013, ont fait prendre conscience à certains acteurs, en particulier le Parlement européen, du scandale que constituait la surveillance systématique des communications mondiales par les États-Unis, qu'il s'agisse des grandes entreprises comme du personnel politique... Et donc de la nécessité de se défendre pour que l'Europe ne reste pas une proie offerte.

Que se serait-il passé si, comme beaucoup d'ultra-libéraux en rêvaient, le système américain des subprimes s'était étendu à l'Europe dans les années qui ont précédé la crise de 2008 ?

Vous montrez ainsi que, dans les procédures déclenchées par les États-Unis contre des concurrents dans le but de les affaiblir ou de les racheter, ce n'est pas un tribunal qui tranche, comme on pourrait l'imaginer, mais un procureur, au terme de négociations menées avec des agences qui sont, en fait, des autorités administratives. Est-ce que de telles pratiques qui contredisent largement le principe de la séparation des pouvoirs n'auraient pas méritées d'être dénoncées devant l'OMC ?

La grande faute des institutions européennes a été de ne pas aller au bout de leur plainte devant l'OMC quand, en 1996, les États-Unis ont décidé de sanctionner les entreprises non-américaines qui contournaient l'embargo décrété contre Cuba, la Libye et, déjà, l'Iran.

Cette plainte était d'autant plus gênante pour Washington qu'au même moment, la Commission prenait son règlement – je cite sa dénomination officielle – "*portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers*", texte que les États-Unis ont baptisé "loi de blocage" et qui, lorsqu'il été annoncé, a vraiment semé la panique dans l'administration Clinton.

Que dit le règlement européen de 1996 ? Que le droit américain ne s'applique pas en Europe – ce qui n'est tout de même pas exorbitant ! - et que les entreprises européennes, *primo* sont passibles de pénalités si elles se conforment à un autre droit que le droit européen ; et *secundo* qu'elles pourront être indemnisées de tout dommage découlant de sanctions qui seraient prises contre elles par une personne morale ou physique. En l'espèce, les États-Unis.

C'est alors que Washington a proposé un arrangement, aussitôt accepté par Bruxelles : si les Européens retiraient leur plainte, le gouvernement demanderait au Congrès de reconsidérer le titre III des lois Helms-Burton encadrant l'embargo contre Cuba. Marché de dupes : Bruxelles a retiré sa plainte. Et les lois Helms-Burton s'appliquent plus que jamais ! C'est dire combien l'extraterritorialité du droit américain reste une arme puissante. Et même l'arme fatale que je décris dans mon livre...



Autre aspect passionnant de votre ouvrage : l'offensive du droit anglo-saxon, qui privilégie le contrat, contre le droit latin, qui privilégie l'intérêt général. Est-ce qu'en abandonnant allégrement le droit commercial continental pour la Common Law, nos grandes entreprises ne se mettent pas en danger sous couvert de "compliance" ?

Non seulement elles se mettent en danger, mais elles mettent en danger notre modèle de société. Qu'on me comprenne bien : je n'ai rien contre le modèle américain qui est tout aussi légitime qu'un autre. Mais ni plus ni moins. Ce que je défends, c'est la diversité des systèmes et des normes juridiques. Souvenons-nous du message de Karl Popper qui disait que tout ce qui n'a pas de limites est par essence totalitaire. Les sciences nous l'expliquent bien : s'il n'y a pas de diversité des modèles, le jour où survient une grande catastrophe, c'est alors la disparition d'un ensemble.

Semblable constat vaut pour les sociétés animales comme pour les sociétés humaines. D'où l'intérêt d'avoir des modèles différents qui coexistent. L'un peut dominer, bien sûr, mais il ne doit pas se révéler hégémonique au point d'étouffer ou de réduire à néant les autres. En matière de droit des affaires comme en matière de droit civil, nous manquons cruellement d'une pensée stratégique construite.

A trop vouloir se plier aux modes – ou tout simplement au droit du plus fort – on prend le risque de ne plus exister, faute de disposer d'une solution alternative... Que se serait-il passé si, comme beaucoup d'ultra-libéraux l'avaient souhaité, heureusement en vain, le système des subprimes avait été généralisé au monde entier avant la crise de 2008 ?

Quand Donald Trump a réactivé les sanctions contre l'Iran, il n'existait pas de majorité en Europe pour renforcer le règlement de 1996 protégeant nos entreprises contre l'extraterritorialité du droit américain... Et encore moins pour porter plainte à l'OMC.

Dans l'affaire Airbus, que vous étudiez de très près, il apparaît que les gouvernements français, allemand et britannique se sont, en fait, largement désintéressés de l'avenir de l'entreprise et de son indépendance puisqu'ils l'ont laissée sans défense face à l'infiltration de relais d'influence américains. A votre connaissance, une prise de conscience a-t-elle enfin eu lieu au plus haut niveau de l'Etat français ?

Elle est en cours. Trop peu, sans doute trop tard, mais elle se fait jour. Ce, encore une fois, grâce au travail de ceux qui s'efforcent d'alerter l'opinion publique ! Le premier ministre, Edouard Philippe, a demandé un rapport au député Raphaël Gauvain sur la question de l'extraterritorialité du droit américain et sur les moyens de s'en prémunir. Il vient de lui être remis, attendons d'en connaître les détails. Mais il est clair qu'il faudra plus que des recommandations pour lutter contre une tendance lourde qui nécessiterait, pour être endiguée, une mobilisation de chacun des États-membres. Or il faut savoir que, lorsqu'en mai dernier, Donald Trump a réactivé les sanctions contre l'Iran et contre ceux qui les enfreindraient, il n'existait pas de majorité, parmi les 28, pour accepter de renforcer en l'adaptant le règlement de 1996 (la pseudo "loi de blocage" qui n'en est pas une) et encore moins pour saisir l'OMC d'une nouvelle plainte. Même pusillanimité du côté des entreprises. Comme je le raconte dans mon livre, aucune d'entre elle n'a jamais invoqué le texte européen pour se défendre devant l'administration ou les tribunaux américains ! Elles préfèrent encore affronter les remontrances de Bruxelles qu'encourir les foudres du Département de la Justice (DOJ)...

Vous expliquez que les États-Unis sont d'autant plus à l'aise pour lutter contre la corruption chez les autres, qu'eux-mêmes ont depuis longtemps changé de méthode pour "convaincre" leurs clients. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Proactivité et influence : voici en deux mots l'approche stratégique américaine qui envoie aux oubliettes les vieilles pratiques de corruption de "papa" à base de commissions et de rétro-commissions. Cette approche se décline essentiellement dans quatre directions : la politique, les normes et les standards, la réglementation et la société civile. Ce qui signifie que le modèle de l'entreprise qui se contentait de guetter les opportunités est périmé. L'entreprise américaine branchée sur le succès est celle qui crée des dépendances invisibles en formant les marchés à ses produits, et non l'inverse.

De ce point de vue, les fondations privées, qui forment et intéressent les élites à penser "américain" ont une influence décisive. Cet intéressement ne passe pas par des versements d'argent en lien avec un marché particulier, mais par l'intégration progressive dans l'écosystème américain des élites nationales ou entrepreneuriales visées. Ce qui constitue une prise de contrôle partiel des fondamentaux de l'économie, via notamment les fonds spéculatifs dont le pouvoir d'influence peut se révéler considérable. Les opérations de fonds comme Carlyle ou Blackstone sont généralement imparables. Aucun concurrent étranger ne peut rivaliser.

Pour conclure, où en est votre projet de création d'une Ecole de pensée de la guerre économique (EPGE) ?

Le 4 juin prochain, aura lieu à Paris une grande soirée de levée de fonds qui, au-delà des contributions que nous souhaitons nombreuses, servira surtout à faire connaître notre projet et à l'ancrer dans la génération qui vient. Ce qu'a réalisé Christian Harbulot avec l'École de guerre économique (EGE), ce que fait Olivier de Maison Rouge dans le domaine du droit, Eric Delbecque dans celui de l'intelligence économique et de la sécurité, Nicolas Moinet à l'Université et moi-même dans le cadre de l'Iris, doit être coordonné, amplifié et transmis. C'est pourquoi nous avons décidé tous les cinq de passer à la vitesse supérieure : dès la rentrée de 2019, l'EPGE sera opérationnelle au sein de l'École de guerre économique. L'idée directrice, c'est qu'il ne suffit plus d'être dans la réaction, mais dans l'anticipation. Et qu'il faut, pour cela, disposer d'une doctrine assez claire pour éveiller les esprits et les structurer face aux nouveaux enjeux. Qu'est-ce que la guerre économique ? Quels sont les domaines qui doivent être absolument défendus ? Tant que les entreprises et leurs dirigeants n'auront pas d'idées suffisamment déliées sur ces sujets, elles seront à la merci de prédateurs qui, eux, savent parfaitement ce qu'ils font et disposent d'instruments créés sur mesure pour y parvenir... ■



Ali Laïdi

Né en 1966 à Nanterre, Ali Laïdi s'est passionné très tôt pour le journalisme. En 1989, il est diplômé de l'École supérieure du journalisme de Paris, puis il suit une formation spécialisée de JRI - journaliste reporter d'images - au CFPJ - Centre de formation des professionnels du journalisme. En 2009, il soutient à l'université de Paris-II une thèse en science politique sur le thème : *La guerre économique dans les relations internationales. La France à la recherche d'une doctrine d'intelligence économique*, qu'il obtient avec les félicitations à l'unanimité du jury.

Parallèlement à ses activités de recherche, Ali Laïdi mène des activités d'enseignement. De 2001 à 2011, il donne des cours à l'IEP de Paris et à l'école de journalisme de Sciences Po Paris. De 2005 à 2011, on le retrouve successivement et parfois simultanément comme conférencier à l'INSA Lyon, puis à l'IHESI et l'IHEDN sur la guerre économique. Dans le même temps, il exerce des activités de journaliste. Dans la presse TV, on le croise à Canal +, la 5, l'agence internationale de TV, France 2, M6, TFI, France 3... Il est également remarqué pour

deux documentaires, l'un sur la compétition dans les marques de cola, l'autre sur la chute du Mur de Berlin vue par les espions de l'époque. Dans la presse écrite, il collabore depuis 1989 à de nombreux journaux : *L'Étudiant*, *L'Express*, *Ca M'intéresse*, *France-Soir*, *VSD*, *Paris-Match*, *Web Magazine*, *Management*, *New Bizz*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Politique internationale*, *National Geographic*, *Le Nouvel Obs*, *L'Expansion*, *Zurban*...



Aujourd'hui, Ali Laïdi est connu principalement par ses activités de chroniqueur à France 24, où il est responsable et présentateur du Journal de l'intelligence économique, et par ses activités de chercheur à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques).

Outre son dernier essai sur *Le droit, nouvelle arme de guerre économique* (Actes Sud), il a signé en 2016 chez Perrin, une *Histoire mondiale de la guerre éco-*

nomique. Il avait précédemment été l'auteur de *Aux sources de la guerre économique* (Armand Colin, 2012), *Les États en guerre économique* (Seuil, 2010, Prix Turgot IES), *Retour de flamme : comment la mondialisation a accouché du terrorisme* (Calmann-Lévy, 2006), *Les secrets de la guerre économique* (Seuil, 2004), *Le Jihad en Europe* (Seuil, 2002), *Guerre secrète contre Al-Qaïda* (collectif, Ellipses, 2003).

On notera également plusieurs articles de référence parmi lesquels : *La machine de guerre économique américaine* (Cahiers de la sécurité et de la justice, n°34/2016), *L'Atlas des mondialisations 2010* (HS *Le Monde/La Vie*), *L'Intelligence économique russe sous Poutine* (*Études internationales*, décembre 2009), *France/USA : la guerre économique* (*Politique internationale*, n°102, hiver 2004), *Attentats américains : la piste saoudienne* (*Politique internationale*, n°94, hiver 2002), *Espionnage économique, arme cachée des grandes puissances* (*Le Monde diplomatique*, mars 2005), *Menaces à l'Est ?* (*Hommes & Migrations*, n°1205, janvier-février 1997).

Pour voir les chroniques d'Ali Laïdi sur France 24 : <http://www.france24.com/fr/auteur/ali-laidi>

Raison d'être des "Entretiens du Directeur"

En rencontrant tous les mois des personnalités de haut niveau qui pratiquent la géopolitique, Jean-François Fiorina aime à rappeler que l'intérêt de Grenoble Ecole de Management pour cette discipline répond à des objectifs bien précis :

"Notre volonté est d'inciter nos partenaires et nos étudiants à faire preuve d'un nouvel état d'esprit. Il s'agit de leur proposer non seulement une grille de lecture du réel adaptée aux enjeux du monde

contemporain, mais aussi de nouveaux outils d'aide à la décision. Pour les entreprises, il s'agit d'être capables de réagir le mieux et le plus rapidement possible. Pour nos étudiants, il s'agit moins d'évoluer sur le court terme que de se préparer à une course de fond.

D'où une formation qui vise davantage à former les esprits qu'à apprendre de simples techniques, qui, de toute façon, évolueront. Pour les uns comme pour les autres, il est cependant impératif

de bien comprendre l'intérêt de la géopolitique, non pas comme référent universitaire abstrait, mais comme méthode permettant d'approcher et cerner le monde dans sa complexité, afin d'être au plus près des enjeux réels. La géopolitique doit servir à gagner des marchés, ou du moins à ne pas en perdre. Autrement dit, elle constitue une clé précieuse pour évoluer dans le monde d'aujourd'hui, et surtout de demain". (*Communication & Influence* n°19, mai 2010) [Photos DR] ■

Retrouvez d'autres analyses géopolitiques sur notes-geopolitiques.com